



TITRES PAYABLES PAR INTERNET

LE SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAR INTERNET



GUIDE DE MISE EN ŒUVRE ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ SITE DE PAIEMENT DE LA DGFIP



Le présent guide de mise en œuvre présente le service de paiement des titres par Internet via le dispositif PayFiP.

Conformément à la convention signée entre les différentes parties prenantes, toutes les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être mises à jour.

Votre comptable public et le correspondant moyens de paiement du département (administrateur local de PayFiP) seront tenus informés des mises à jour apportées au fur et à mesure de leurs intégrations.

Les mises à jour sont signalées en jaune.

TABLE DES MATIERES

ANNEXE.....	3
1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP.....	4
1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ.....	4
1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF.....	5
1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE.....	7
2) LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFIP.....	7
3) LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	7
3.1) LES ETAPES PRÉALABLES.....	7
3.2 LA MISE AUX NORMES NECÉSSAIRE POUR L’OUVERTURE DU SERVICE.....	8
3.2.1 <i>La mise aux normes des avis des sommes à payer</i>	8
Description du champ.....	9
18 MAX.....	9
30 max.....	9
3.2.3 <i>Les tests et validation de l’adaptation des ASAP</i>	9
3.3 PASSAGE EN PRODUCTION.....	10
4) RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION PAYFIP.....	10

ANNEXE

1 Tableau des messages d’erreurs envoyés par PayFiP

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFiP

1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ.

Le paiement en ligne a commencé à se développer dans le secteur public local dans le courant des années 2000, dans des secteurs comme le tourisme, la billetterie ou pour alimenter des comptes familles. Mais cette percée est restée cantonnée à quelques produits locaux.

Dans ce contexte, en 2008 la DGFIP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre. En 2012, des établissements publics de santé expérimentateurs ont travaillé avec la DGFIP pour élargir le dispositif Titres Payables par Internet (TIPI) au paiement des frais hospitaliers.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet répond à une forte attente des usagers. Comme dans d'autres domaines de la vie courante, le secteur hospitalier doit pouvoir proposer des démarches en ligne et offrir la possibilité de régler à distance sur Internet les frais hospitaliers. Le télépaiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer et ce dans un environnement sécurisé.

Afin de compléter l'offre de service TIPI de la DGFIP, il est apparu nécessaire de proposer aux établissements publics de santé une solution de paiement par prélèvement unique.

Cette solution permet pour les établissements adhérents à TIPI de proposer à leurs usagers de régler leurs titres par un mandat de prélèvement unique à partir de coordonnées bancaires déjà enregistrées. Cette solution est gratuite à la fois pour l'utilisateur et la collectivité.

A partir de la version 15, l'offre TIPI devient l'offre PayFiP.

Cette offre s'appuie sur l'application TIPI et contient le paiement par Carte bancaire et le paiement par prélèvement

Ce dispositif s'inscrit dans la démarche menée par la DGFIP pour l'élargissement et la modernisation de la gamme des moyens de paiement offerts à ses partenaires.

Par ailleurs, l'article L. 1611-5-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, au plus tard le 1er janvier 2022, la mise à disposition par les entités publiques d'un service de paiement en ligne à destination de leurs usagers.

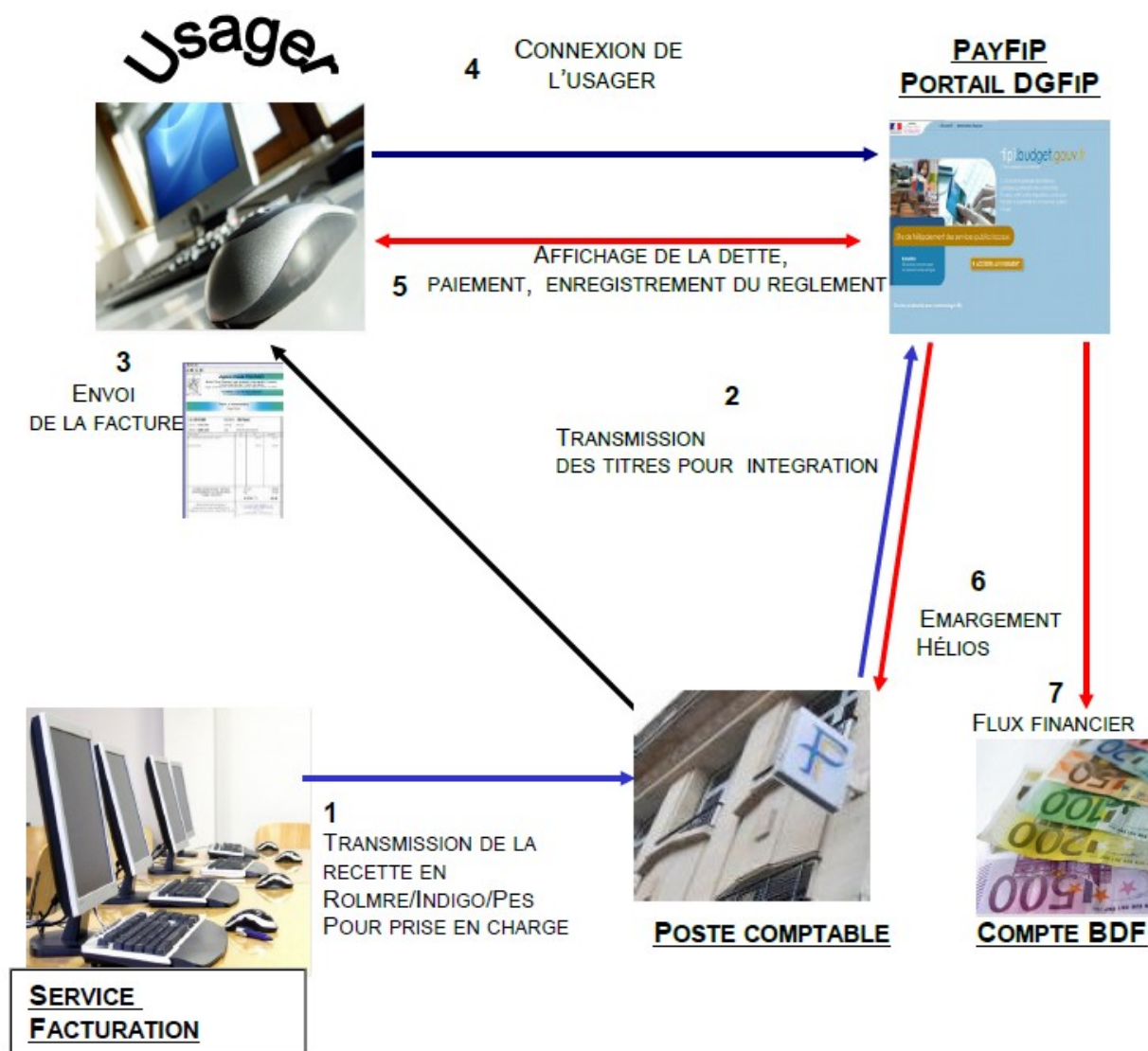
Pour le règlement de leurs factures, la solution PayFiP constitue la solution de paiement unique proposée par la DGFIP permettant aux EPS de satisfaire à l'obligation légale.

Enfin, depuis le 20 mai 2021, l'adresse url du site, initialement www.tipi.budget.gouv.fr, a été mise à jour et est devenue www.payfip.gouv.fr.

1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Chaque adhésion est contractualisée et concerne un budget de collectivité. Une collectivité adhère pour une ou plusieurs catégories de produits.

L'environnement qui gère les règlements est entièrement automatisé et sécurisé. L'automatisation du processus est présente de la prise en charge du titre jusqu'à son émargement comptable dans l'application Hélios après paiement.



A réception de son avis des sommes à payer (ASAP), l'utilisateur se connecte en mode sécurisé sur la page de paiement de la DGFIP <https://www.payfip.gouv.fr> dont l'adresse est indiquée sur son ASAP. Il saisit dans le formulaire proposé l'identifiant de la collectivité.



Ensuite, il saisit la référence et le montant de sa dette ainsi que son adresse de courrier électronique pour recevoir le ticket de télépaiement (ce ticket sera reçu parallèlement par le comptable public).

Informations sur la dette	
Collectivité :	POITIERS
Référence de la dette :	2021-EA-00-000000XXXXXX
Montant :	356,38€
Adresse électronique :	https://www.impots.gouv.fr

Choix du mode de paiement	
Payer par prélèvement	<i>Pour poursuivre cette procédure, vous devrez saisir vos identifiants impots.gouv</i>
Payer par carte bancaire	

Annuler

Pour qu'un titre soit payable par Internet, il faut qu'il ait été préalablement pris en charge par le comptable dans Hélios. Sa mise en ligne se fera dans un délai de 48h. PayFiP effectue des contrôles de cohérence entre les données saisies et ses bases. Si des anomalies sont constatées, des messages d'erreur s'affichent pour l'utilisateur (cf annexe 1).

Lorsque PayFiP a identifié la dette, l'utilisateur choisit le mode de paiement en fonction des options de paiement retenues par la collectivité. (Les écrans de paiement par carte bancaire ou par prélèvement ne sont pas représentés dans ce document).

A l'issue de la transaction, le gestionnaire de télépaiement offre à l'utilisateur la possibilité d'imprimer un ticket de paiement, qui n'a pas valeur de quittance. Il le transmet simultanément sur l'adresse électronique fournie par l'utilisateur ainsi qu'au poste comptable responsable du recouvrement.

L'application PayFiP enregistre cette transaction et interdit un éventuel double paiement par Internet pour cette dette. Le comptable reçoit le flux d'émargement à J+1 et le flux financier à J+2. J étant le jour où la transaction a été enregistrée.

1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent guide constitue le principal outil de mise en œuvre proposé aux établissements candidats. Il s'appuie sur des retours d'expériences. Son objectif est de fournir une aide pour la bonne réalisation de chaque projet.

2) LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFiP

Pour adhérer au dispositif, l'établissement doit respecter un certain nombre de critères :

- Le budget de l'EPS adhérent doit être géré par le comptable public dans l'application **Hélios**.
- L'établissement doit émettre des flux aux formats **HTITRE ou PES V2**
- L'EPS doit **éditer des avis des sommes à payer** faisant apparaître les données nécessaires à l'identification de la facture sur le **site de paiement de la DGFIP**.
- **Les montants des titres doivent être supérieurs à 1€ et inférieurs à 1 000 000 000€**
- L'établissement doit disposer d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS).

3) LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

3.1) LES ETAPES PRÉALABLES.

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, le ou les responsables de l'établissement adhérent devront formaliser leur adhésion par la signature d'une convention d'adhésion qui leur sera proposée par la Direction Départementale des Finances Publiques. Cette convention formalise l'adhésion et a pour but de faire connaître le rôle de chaque partie.

A l'appui de cette convention, la collectivité devra remplir et signer un formulaire d'adhésion qui détaille les types de produits qui seront payables en ligne. De cette manière, la collectivité adhérente détermine les produits qu'elle souhaite voir régler.

Ces formalités effectuées, les documents sont transmis à la Direction départementale des Finances Publiques, via le comptable public, pour enregistrer l'adhésion. Un numéro de client PayFiP est alors attribué. (celui qui doit figurer sur les avis des sommes à payer).

3.2 LA MISE AUX NORMES NECÉSSAIRE POUR L'OUVERTURE DU SERVICE

3.2.1 LA MISE AUX NORMES DES AVIS DES SOMMES À PAYER.

Pour bénéficier du site de paiement de la DGFIP, l'EPS doit fournir à ses usagers des Avis des Sommes A Payer (ASAP) comportant toutes les informations utiles au paiement.

Par conséquent, le progiciel gérant l'éditique de l'EPS adhérent devra être en mesure de générer sur l'ASAP, les informations nécessaires au règlement.

Le message doit être suffisamment clair et doit contenir tous les éléments nécessaires à l'utilisateur, à savoir :

- l'adresse du site Internet de paiement <https://www.payfip.gouv.fr>
- Le numéro de client PayFiP ou **Identifiant collectivité** fourni par le correspondant moyens de paiement de la DDFiP/DRFiP. Il comporte 6 caractères par exemple : 000999. Un client PayFiP est rattaché à un numéro SIRET (Numéro INSEE). Il faudra **générer autant d'identifiant collectivité que de budgets adhérents** au dispositif car ils disposent de leur propre numéro SIRET.
- la **référence de la dette**, cette référence est indispensable pour que les usagers puissent effectuer leur paiement. Elle comporte 18 caractères décrits ci-après.
- Le **numéro d'entrée** du patient présent sur l'avis des sommes à payer.
- le montant de la dette (figurant sur l'avis des sommes à payer), ce montant devant être strictement inférieur à **1 000 000 000 €**

Les références que l'utilisateur devra saisir pour l'identification correcte de sa collectivité et de sa dette seront mises en évidence sur la facture. Vous trouverez ci-après la description complète sur la présentation de la référence dette.

Vous pouvez prendre l'attache de votre prestataire de système d'information, du comptable public ou du correspondant moyens de paiement de la DDFiP/DRFiP pour vous aider à décrypter les champs nécessaires à la composition de cette référence.

Format de la référence de dette devant figurer sur les titres « PayFiP » :

PARAMETRE	CARACTERES	DESCRIPTION DU CHAMP
IDENTIFIANT COLLECTIVITÉ	6 MAX (caractères numériques)	N° DE CLIENT PAYFiP COMMUNIQUÉ PAR L'ADMINISTRATEUR DÉPARTEMENTAL, COMPORTANT ENTRE 1 ET 6 CARACTÈRES NUMÉRIQUES Ex : Pour le numéro de client PayFiP 000017, indiquer 000017 ou 17. Afficher sur l'avis l'identifiant suivant le budget de rattachement, un numéro pour le budget B et un pour le budget C...
RÉFÉRENCE HTITRE	<u>18 MAX</u>	EXERCICE : 4 CARACTÈRES, NUMÉRIQUES POSITION 68 À 71 + NUMERO TITRE : 8 CARACTÈRES, NUMÉRIQUES POSITION 72 À 78 + ID LIGNE: 6 CARACTÈRES NUMÉRIQUES (LE NUMÉRO DE LIGNE EST PAR DÉFAUT 1) <u>EXEMPLE : 2011-1234-1 (ou 2011-00001234-000001)</u>
NUMÉRO D'ENTRÉE	<u>30 max</u>	NUMÉRO D'ENTRÉE DU PATIENT FIGURANT SUR L'AVIS DES SOMMES A PAYER.

NB: Pour simplifier la saisie des usagers, Il est préférable de ne faire apparaître sur les avis de sommes à payer que les caractères indispensables. Il convient par conséquent de ne pas faire apparaître les « 0 » non significatifs des champs NUMERO TITRE et ID LIGNE.

Détermination de l'ID Ligne pour le protocole HTITRE:

Ce paramètre n'est pas présent dans le protocole HTITRE, c'est une conversion de ce protocole par Hélios qui le génère, il convient donc de lui donner **par défaut un ID ligne à 1**.
Il sera pré-rempli dans les écrans de saisie du site Internet de la DGFIP.

3.2.3 LES TESTS ET VALIDATION DE L'ADAPTATION DES ASAP.

Avant de proposer le service de paiement en ligne au public, un test pour vérifier la solution d'édition doit être effectué. Celui-ci consiste à présenter au comptable ou au correspondant moyens de paiement de la DDFiP/DRFiP une dizaine d'ASAP au nouveau format, par courrier ou par voie dématérialisée.

Le comptable et le correspondant moyens de paiement s'assurent que les mentions obligatoires sont présentes et correctement structurées.

3.3 PASSAGE EN PRODUCTION

Une fois que l'adaptation des avis des sommes à payer a été validée, le correspondant moyens de paiement de la DDFiP/DRFiP doit **activer l'adhésion** de l'EPS adhérent dans PayFiP.

Par la suite, le comptable public doit **paramétrer dans Hélios la « date de prise en charge des pièces pour 1^{er} envoi PayFiP », sans ce paramétrage aucun titre de l'EPS ne sera payable en ligne.**

C'est donc le comptable public qui donne le feu vert à l'EPS pour proposer à ses usagers le nouveau service de paiement en ligne avec la nouvelle formule d'avis des sommes à payer.

Les dettes seront payables au plus tard deux jours après la date de leur prise en charge dans Hélios par le comptable public.

NB : Avant le déploiement au grand public, un panel de testeurs peut être désigné pour vérifier que l'ensemble des paramétrages a été effectué et que les titres pris en charge sont payables en ligne.

4) RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION PAYFiP

Phase 1: Etapes préparatoires dans la collectivité

- Analyse et appropriation du guide de mise en œuvre.
- Signature de la convention et du formulaire d'adhésion, transmission au comptable public ou directement au correspondant moyens de paiement de la DDFiP/DRFiP

Phase 2: Création du client PayFiP par le correspondant moyens de paiement et test des ASAP

- Transmission par le correspondant moyens de paiement à la collectivité du numéro de client PayFiP,
- Adaptation des ASAP pour faire figurer les éléments indispensables au paiement
- Edition d'ASAP de test pour le comptable ou le correspondant moyens de paiement de la DDFiP
- Si le résultat des tests est positif, activation du compte PayFiP par le correspondant moyens de paiement et paramétrage d'Hélios par le comptable.

Phase 3 : Mise en production

- Edition des titres au format ASAP nouvelle formule ;
- Envoi des ASAP au format PayFiP après autorisation du comptable

Phase 4 : Ouverture du service en ligne :

A réception des ASAP, connexion et paiement des usagers sur la page de paiement DGFIP



ANNEXE 1 - TABLEAU DES CODES ERREURS

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE (INDIGO/PES V2) ; 2=ROLMIRE; 3=TITRE EPS ; 9= CLIENT GÉNÉRIQUE	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIP SAISIE= "P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE= "M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE= "A"
Saisie	contrôle d'existence et de valeur	0 - 1 - 2 - 3	1	La valeur du champ ne peut avoir pour valeur que "P-M-A-T ou X" . La valeur "P" est chargée automatiquement lors d'un accès par le portail, si la valeur du champ ="M" message colonne "saisie manuelle", si la valeur ="A" message colonne "saisie automatique", si la valeur = "T" c'est une URL de test, si valeur ="X" c'est une URL d'activation	S1	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" . Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3 - 9	6	Le numéro de client PayFiP doit comporter 6 caractères numériques. Sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	T1	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci de le vérifier dans le paramètre "NUMCLI" et ou contacter l'administrateur PayFiP." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	L'identifiant collectivité que vous avez saisi est erroné ou inconnu. Merci de ressaisir l'identifiant collectivité précisé sur votre facture ou avis des sommes à payer. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP). un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle d'existence du NUMCLI dans la base des clients PayFiP (précision : les clients de statut "migré" présents dans PayFiP sont ignorés)			le N°du client doit être pré-existant dans la base PayFiP sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles. En mode de saisie "P" le client ne doit pas être un client régie ni un client générique.	T2				

NUMCLI

contrôle du statut du client PayFiP

0 -1 - 2

Client uniquement CB

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Inactif CB"

Client uniquement PREL

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Inactif PREL"

Client CB et PREL

si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « Inactif »

T3

"Le client PayFiP ne peut pas être réactivé par cette procédure, veuillez contacter l'administrateur PayFiP" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.

un reporting informera l'administrateur PayFiP

Client uniquement CB

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Actif CB" ou le statut est encore "Enregistré CB" mais une activation vient d'être effectuée (présence des références du client dans la table TPA_ACTIVATIONCLIENT) - Rappel la mise à jour du statut au niveau du client est effectuée en différé mais il est prévu un contrôle pour empêcher la réalisation successive de l'opération d'activation

Client uniquement PREL

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Actif PREL"

Client CB et PREL

si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « actif » ou en cours d'activation.

T4

"Le client PayFiP est déjà activé. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.

un reporting informera l'administrateur PayFiP

Client CB et PREL

Mode de saisie activation : les deux statuts ne sont pas « actifs », ni « inactif », le statut CB est différent de « Enregistré » et le statut prélevé différent de « Nouveau »

T10

"L'activation n'est pas possible sur ce client. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.

un reporting informera l'administrateur TIP

si le champ SAISIE = "X" et le statut CB est à "Enregistré" et/ou le statut PREL est « Nouveau » poursuite des contrôles PayFiP

		0 - 1 - 2 - 3	Cliant uniquement CB si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client CB est différent de "Actif CB" le paiement par CB est impossible ----- --- Cliant uniquement PREL si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client PREL est différent de "Actif PREL" le paiement par prélèvement est impossible ----- --- Client CB et PREL si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et aucun statut du Client : CB et PREL n'est actif "Actif" le paiement est impossible si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "N" (Nouveau) et que le client n'a pas opté pour le prélèvement ou que le statut pour l'option prélèvement est différent de « Nouveau » Si le mode de saisie est « M », « A » ou « P » le statut du Client CB ou PREL est à "A" (actif) passage au contrôle PayFiP suivant	T5		Le paiement en ligne est momentanément indisponible pour cet identifiant collectivité. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0
			si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "N" (Nouveau) et que le client n'a pas opté pour le prélèvement ou que le statut pour l'option prélèvement est différent de « Nouveau »	T7	"Vous ne pouvez pas activer le client PayFiP car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement"			
			Si le mode de saisie est « M », « A » ou « P » le statut du Client CB ou PREL est à "A" (actif) passage au contrôle PayFiP suivant					
contrôle IRIS	1 - 2 - 3		cf paragraphe 3 "TRAITEMENT IRIS"	T6	"Ce client ne peut pas être activé ou testé car il n'est pas référencé dans le référentiel IRIS. Veuillez prendre contact avec votre comptable" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le paiement en ligne pour cet identifiant est momentanément indisponible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle de l'accès sécurisé	0 - 9		Si le client est de type Régie et a été identifié comme utilisant le protocole Webservice (protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service. Si le client est de type générique (test sur le code protocole 9 est normalement suffisant car tous les clients génériques ont le protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service.	T8	"L'activation ou le test du client n'est possible qu'en accès sécurisé" un reporting informera l'administrateur PayFiP	Message jamais affiché car le contrôle T2 est effectué avant. Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP
EXER	vérification du format d' EXER si le champ est servi (donnée facultative)	0	4	L'exercice comporte 4 caractères numériques, l'année doit être N ou N-1 par rapport date du jour	E1	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères"	Sans Objet.	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères. Veuillez le saisir à nouveau."	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement."
	contrôle de forme	1 - 3	18	REFDET doit comporter 18 caractères numériques.CODEXER ou Exer (4) + NUMTTITRE ou IdPce (8) + NUMORDRE ou IdLigne (6) sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R1	si saisie ="X" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL d'activation n'est pas conforme" si saisie = "T" message: "le format du paramètre REFDET de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Le format de la référence de la dette est incorrect. Veuillez la ressaisir" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
		2	21	REFDET doit comporter 21 caractères CODEXER(4) + ROLREC(2) + ROLDEB(2) + ROLDET(13) caractères alphanumériques sans accent sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R2				
		0	6 à 30	REFDET doit comporter entre 6 et 30 caractères au format a z A Z 0 9 sinon le paiement est impossible	R3		Sans Objet.	"La référence de la facture est incorrecte, veuillez la ressaisir au format alphanumérique (a z A Z 0 9)" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la régie indiquée sur la facture". un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

REFDET

contrôle de REFDET dans la base PayFiP	1 - 2 - 3		Si la dette n'est pas dans la base de paiement PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le format de la référence de dette est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.	R4 Référence de la dette inconnue	si SAISIE = "X" "la référence du titre d'activation n'est pas conforme, veuillez la vérifier" si SAISIE = "T" "la référence du titre de test n'est pas conforme, veuillez la vérifier" un bouton OK ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	« La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. » Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie (il n'y a pas d'appel explicite de la collectivité par PayFiP) un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
			Incohérence entre la référence de la dette et le numéro de client	R5		La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
			si la dette est déjà émarginée dans la base de paiement le paiement est impossible	R6 Dette déjà payée		Le montant à payer a déjà été réglé par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. Un reporting informera le super administrateur
contrôle du délai de mise en ligne	1 - 2 - 3		si la date du jour est > "date de pec" + "délai de mise en ligne" du contrat associé le paiement est impossible.	R7 Hors délai		Le délai de paiement par Internet est expiré. Vous devez régler la somme à payer directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle du statut du contrat associé	1 - 2 - 3		s'il n'y a pas de contrat associé au client PayFiP pour ce type de produit le paiement est impossible NB pour "A", "M" et "P" : le contrôle est prévu dans les traitements mais le cas ne pourra jamais se produire car on associe le contrat correspondant lors de la prise en charge de la dette et ensuite il n'y a pas de suppression physique des contrats (une fois créé quand le client est activé, on peut seulement clore ou suspendre un contrat).	R8	SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant, impossibilité d'activer le client, veuillez contacter l'administrateur PayFiP" SAISIE="T" "Aucun contrat créé, tests impossibles, veuillez contacter l'administrateur PayFiP". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
				S'il existe un contrat associé ayant pour statut "S"(suspendu) le paiement est impossible	R9		Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
				s'il n'y a aucun contrat au statut "O"(ouvert)-l'activation est impossible.	R10	SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant avec un statut "O" Ouvert, l'activation du client est impossible, veuillez contacter l'administrateur PayFiP". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP			
OBJET	contrôle de forme	0 - 1 - 2 - 3	<100	la valeur du champ doit comporter des caractères alphanumériques + l'espace	O1	SI SAISIE X ou T "Les caractères utilisés dans le paramètre "OBJET" sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP		"Les caractères utilisés dans la zone Objet sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique." un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP, un reporting informera l'administrateur PayFiP

MONTANT	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	7	Cas accès par site collectivité Si le nombre de chiffres du montant est supérieur à 7 caractères numériques ou s'il comporte une virgule, l'activation, le test et le paiement par CB sont impossibles. Cas accès par la page DGFIP La zone "Montant" est subdivisée en deux (partie entière et partie décimale). La partie entière doit comporter 5 caractères numériques sans virgule, la zone décimale doit comporter 2 caractères numérique sans virgule si elle est servie (si non servie, elle est considérée à 0 pour la suite des traitements).	M1 Erreur de forme du montant	SI SAISIE X ou T "Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau." Un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Un problème technique est constaté : le format du montant est incorrect (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Merci de réessayer et d'effectuer votre règlement directement auprès de votre Trésorerie (1) en cas de nouvel échec". (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)» un bouton « Fermer la fenêtre » permet la fermeture de la POP UP. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle de la valeur du champ MONTANT	0 - 1 - 2 - 3		Si la valeur est supérieure à 99999,99 euros, le paiement par internet est impossible	M2 paiement non autorisé	Le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification du nombre maximum de caratères (M1) est fait en premier.	Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer . Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet . Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocoles 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.
				si la valeur est inférieure à 1 € le paiement est impossible	M3 Montant non autorisé	Pour l'activation et le test des clients de protocole 0 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. Pour l'activation et le test des clients de protocole 1, 2 et 3 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie.	Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Un bouton "retour accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. Un reporting informera l'administrateur PayFiP.	Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle de la concordance référence/montant de la dette	1 - 2 - 3		Si le montant de la dette saisi est différent de celui de la dette dans PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.	M4		Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Merci de vérifier la référence et le montant à payer sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Cliquez sur "Fermer la fenêtre" pour le ressaisir". Ce bouton permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer» un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
		0 - 1 - 2 - 3		Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Pour les régies, les montants sont libres en activation et en test mais il sera vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen). Pour les collectivités et les EPS, les montants sont libres en test et en activation mais il est également vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen).	M5	Si saisie X (régie uniquement) et T (régie et collectivité) "Montant non autorisé pour le paiement de test ou d'activation." un reporting informera l'administrateur PayFiP			
	Contrôle de format de l'IEP (numéro d'entrée)	3	30 max	Si le paramètre est présent dans l'url, sa valeur doit être servie, être numérique et ne pas comprendre plus 9 caractères.	I1	Saisie ="X" message:"le format du paramètre IEP de l'URL d'activation n'est pas conforme" "Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier"	"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro		Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un

IEP (numéro d'entrée)	Contrôle de concordance de l'IEP (numéro d'entrée)	3		Si un numéro d'entrée existe en base, sa saisie est demandée pour l'accès type Portail DGFiP. Alors la valeur saisie doit correspondre à celle présente en base. Pour les accès site collectivité, le paramètre sera facultatif mais si la valeur est présente dans l'url envoyé à PayFiP, elle doit correspondre à celle présente en base. Le contrôle ne sera effectué que si en base, l'IEP a été transmis par Hélios. Pour l'activation et le test, l'iep (si le paramètre est présent) doit être conforme à ce qui est prévu dans le cahier des charges (valeur : 123456789).	I2	Saisie = " I " message: "le format du paramètre IEP de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	sur votre avis des sommes à payer" Un bouton "Corriger le numéro" renvoie à l'écran de saisie du numéro d'entrée. un reporting informera l'administrateur PayFiP	d'entree peut etre libellée IEP ou numero de dossier sur votre avis des sommes à payer" Un bouton "Corriger le numéro" ferme la pop-up. un reporting informera l'administrateur PayFiP	autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
MEL	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	6 à 80	l'adresse MEL du débiteur doit être servie sinon le paiement est impossible	A1 Adresse électroni que non servie	SI SAISIE X ou T "La saisie de l'adresse mél est obligatoire" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le format de l'adresse électronique que vous avez saisie n'est pas valide. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger l'adresse électronique" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	Contrôle d'identité entre les deux adresses mél saisies dans le formulaire du Portail	0 - 1 - 2 - 3		Les deux adresses Mel saisies (mode d'accès portail) sont identiques	A3 Adresse électroni que de confirma tion non- conform e	Sans objet	Les adresses électroniques saisies ne sont pas identiques. Un bouton "Vérifier les adresses électroniques saisies" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans objet	Sans objet
URLCL	contrôle du nombre et du format des	0	<250	pour les clients de type Régie ce champ doit être servi obligatoirement et doit être au format http://..... ou https://..... ; 250 caractères maximum sans indication de port sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	U1	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas servie ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet.	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	caracteres	1 - 2 - 3	pour les clients de type TITRES et ROLES si servi doit être au format http://..... ou https://..... sans indication de port; et comporter 250 caractères maximum	U2	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas valide ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet.	un reporting informera l'administrateur PayFiP	un reporting informera l'administrateur PayFiP
Nota Bene 1	Si présence d'un libellé court pour une anomalie, il faut afficher ce libellé suivi du code. Sinon, il faut afficher, la mention Erreur suivi du code.							
Nota Bene 2	Toutes les anomalies (quelque soit le mode de saisie X, T, A, M ou P) seront journalisées dans l'application PayFiP et supprimées au bout de 60 jours, Les messages de reporting comprendront toujours : le N°client PayFiP ; le nom des champs concernés, le code et le libellé de l'anomalie.							
Nota Bene 3	Ce tableau correspond aux erreurs détectées uniquement lors des contrôles sur les données passées en paramètre de l'URL ou via l'accès Portail. Les erreurs spécifiques (T9, N1, D1) produites dans le cadre du protocole Web service sont traités dans un autre document (Anomalies ws-AppelCreerPaiementsecurisé.xls accessible sur vénèzia : http://venezia.dev.impots/plugins/owl/owl_wrapper/233/browse.php?sess=0&parent=19224&expand=1&fileid=338316							